

Séance du 14 octobre 2016

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 14 octobre 2016 à 20 heures sous la présidence du Maire Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Stéphane Brun, Dezapy Michel, Gérard Ducret, Cyril Goyard, Anne-Gaëlle Labry (arrivée à 20h45), Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Evelyne Machillot, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti

Excusées : Charles Caroline, pouvoir à Gérard Ducret,
Anne-Gaëlle Labry pouvoir à Annie Marchand jusqu'à 20h45

Secrétaire de séance : Gaëlle Stacchetti

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 26 août 2016 est adopté à l'unanimité des présents dont 2 pouvoirs.

Remarque : le Maire informe le Conseil de la recevabilité du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, concernant le plan de soutien au bâtiment et travaux publics (travaux route d'Oslon et rue des Ormeaux).

Notre dossier est réputé complet. Décision en novembre.

Scolarisation d'un enfant en famille d'accueil : suite aux différentes rencontres avec les services concernés et la famille d'accueil, cet enfant a été scolarisé dans la commune.

2 – DELIBERATIONS

a) Tarifs encarts publicitaires bulletin 2017

Afin de financer l'impression du bulletin municipal 2017, le Conseil, suite à la proposition de Mme Machillot, fixe les nouveaux tarifs des insertions publicitaires comme suit :

½ page	184€
¼ page	94€
1/6 page	63€
1/8 page	47€

Le Conseil à l'unanimité dont deux pouvoirs délibère favorablement.

b) Taxe d'aménagement sur le territoire communal

Le Conseil décide de maintenir le taux de 3,5 % de cette taxe d'aménagement pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31.12.2019. Toutefois, le taux et les éventuelles exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Le Conseil à l'unanimité dont un pouvoir délibère favorablement.

c) Recrutement d'un coordinateur intercommunal NAP

Le contrat à durée déterminée de coordinateur NAP de l'Entente intercommunale est arrivé à son terme en juin 2016.

Il a donc fallu procéder au recrutement d'un agent pour assurer cette fonction à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

La commune d'OSLON propose la mise à disposition d'un agent (ATSEM) qui se verra confier le rôle de coordinatrice intercommunale. Le calcul estimatif réalisé pour la commune de LANS, représente une durée hebdomadaire de travail de 6h50, pour un coût de 15€ de l'heure.

Le Conseil à l'unanimité dont un pouvoir délibère favorablement.

Grand Chalon

d) *Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Extension du Grand Chalon - Composition du Conseil Communautaire.*

Lors de la séance du 12 mai 2016, vu les différents arrêtés préfectoraux, le Conseil Communautaire a donné un avis favorable à l'arrêté préfectoral portant projet d'extension du périmètre du Grand Chalon aux 14 nouvelles communes.

Lors de la séance du 30 juin 2016, le Conseil Communautaire a délibéré pour déterminer la composition du nouveau Conseil Communautaire.

Toutefois, par courrier du 22 juillet, le sous-préfet d'arrondissement de Chalon a informé le Grand Chalon et les 51 communes du nouveau périmètre, que la nouvelle composition de ce Conseil Communautaire n'était pas conforme aux modalités prévues

par le Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, la commune nouvelle de FRAGNES-LA LOYERE ne peut conserver qu'un seul siège.

La répartition des 94 sièges du nouveau Conseil Communautaire, suite à l'extension géographique au 1^{er} janvier 2017, serait la suivante :

34 sièges pour Chalon (+1)

04 sièges pour chacune des communes suivantes (inchangé) Saint Rémy, Chatenoy le Royal, Saint Marcel

02 sièges pour Givry (inchangé)

01 siège pour chacune des autres communes (inchangé)

La commune de FRAGNES-LA LOYERE ne disposera plus que d'un siège

Pour rappel : le nombre total de sièges était auparavant de 80.

Lors de la séance du 6 octobre 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver à l'unanimité cette nouvelle composition à compter du 1^{er} janvier 2017 et de la proposer à l'adoption des Conseils Municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre.

Le Conseil à l'unanimité dont un pouvoir délibère favorablement.

e) *Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Extension du Grand Chalon - Modification des statuts*

Monsieur le Préfet de Saône et Loire a transmis le 1^{er} juin 2016, un courrier au Grand Chalon et à ses communes membres portant sur les nouvelles compétences des EPCI.

Ce courrier prévoit par ailleurs que le Grand chalon et les communes, délibèrent sur les nouvelles compétences obligatoires prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ces compétences sont les suivantes :

- La promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme,
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Les statuts actuels du Grand Chalon prévoient que ces 3 compétences font partie des compétences facultatives. Il y a donc lieu de modifier les statuts sur ce point.

D'autres modifications doivent également intervenir au niveau des compétences obligatoires et facultatives, aussi est-il nécessaire de reprendre la liste et l'énoncé des compétences de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, les statuts doivent être repris et allégés afin de tenir compte de certaines observations formulées le 2 février 2015 par le sous-préfet de l'arrondissement de Chalon sur Saône et de la nécessité d'intégrer les relations avec les communes non membres :

- Les dispositions qui sont approuvées par arrêté préfectoral notamment la composition du Conseil Communautaire du Grand Chalon, ne sont plus mentionnées.
- La composition géographique tient compte du nouveau périmètre au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration de 14 nouvelles communes.
- Les dispositions concernant la composition du bureau qui sont approuvées par la délibération du Grand Chalon, ne figurent plus dans les statuts.
- La compétence « eau » fait désormais partie des compétences optionnelles. La compétence facultative « assainissement » fait l'objet d'une rédaction plus précise de la notion d'agglomération.
- Seule la gestion « port de plaisance » et le « bassin Louis Patricot » demeure dans la compétence facultative « tourisme ».
- Les autres dispositions sont intégrées dans la compétence obligatoire : « développement économique : promotion du tourisme ».
- La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » entre dans le champ des compétences obligatoires.
- La compétence « accueil des gens du voyage » est transférée dans les compétences obligatoires. Seule la compétence « accompagnement des gens du voyage en voie de sédentarisation » demeure dans les compétences facultatives.
- Un nouvel article 9 est introduit concernant les relations avec les communes non membres : l'instruction des autorisations pour le droit du sol, pour le compte des communes non membres, est introduite dans les statuts ainsi que la possibilité de l'intervention du service d'appui technique aux communes.

Ces nouveaux statuts s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Communautaire du 6 octobre a approuvé à l'unanimité, les statuts modifiés du Grand Chalon et a décidé de les transmettre pour avis aux 37 communes actuelles du Grand Chalon et de les adresser aux 14 nouvelles communes du périmètre pour qu'elles prennent acte.

Cette modification des statuts n'entraîne aucun transfert de nouvelles compétences au Grand Chalon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité dont un pouvoir délibère favorablement.

3 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Ce plan est en FRANCE, un outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents, bénévoles) en cas d'événements majeurs naturels, techniques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents ou à venir.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Mrs Ducret et Brun présentent le contenu de ce document qui sera complété et enrichi, ainsi que la mise en œuvre de ce plan.

4 – Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :

Le but de ce document est d'informer la population sur les risques éventuels existants et les moyens de se protéger.

La commune ne présentant pas de risques majeurs, son élaboration ne s'avère pas nécessaire actuellement.

5- COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES :

- a) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel R.I.F.S.E.E.P.
Au 1^{er} janvier 2017, ce nouveau dispositif en direction des agents communaux remplacera celui en vigueur actuellement.
Un comité de pilotage composé du maire et des adjoints, est chargé de la mise en place de ce nouveau dispositif.
La délibération correspondante devra être prise entre le 15 et le 31/12/2016 après avis du Centre de Gestion 71.
- b) Grand Chalon - Conseil Communautaire du 6 octobre 2016
M. le Maire rend compte de cette réunion au cours de laquelle 45 rapports étaient à l'ordre du jour, dont 17 avec présentation.
42 rapports ont été adoptés à l'unanimité et 3 rapports concernant le P.A.D.D., les décisions modificatives au niveau des finances et un partenariat avec la radio RCF Parabole 21, ont été eux, adoptés à la majorité.
- c) Grand Chalon - P.L.U.i. – Réunion du 16 septembre 2016
Lors de cette réunion du secteur Bresse Chalonnaise, le Grand Chalon a fait part de son désaccord sur l'avis transmis par la commune relatif au maintien de la zone NAX. Il souhaiterait que les zones artisanales existant sur le territoire de l'agglomération soient développées et préconise donc le reclassement de cette zone NAX en agricole.
Après un tour de table, le Conseil Municipal confirme majoritairement et à main levée, sa décision initiale (10 pour, 2 abstentions et 2 pour un reclassement de la moitié de cette zone en agricole).
Affaire en cours.
Une prochaine réunion de secteur est programmée pour le 20 octobre 2016 à 18h.
- d) Panneaux d'information – Signalétique
Mme Machillot fait le compte rendu de la visite chez le fournisseur « Design Pub ».
Une réunion sur site est prévue le 19 octobre à 17h afin de définir l'emplacement du (des) panneau(x) d'information pour les manifestations et d'évoquer la réactualisation du panneau « plan de la commune ».
- e) Association Les P'tiots Lanniaux – réunion du 12 octobre 2016.
- Mrs Desbois et Brun font le compte rendu de cette réunion avec le bureau de l'association.
La fréquentation en restauration et garderie est importante, et la limite supérieure d'accueil est atteinte notamment les mardis et jeudis.
Une solution a été proposée : jusqu'aux vacances de la Toussaint, un agent communal est mis à disposition ces 2 jours pour l'encadrement des repas avec prise en charge du traitement par la commune.
 - Un accord a été donné à l'association pour l'utilisation du plateau de sport pendant le temps méridien.
- f) Réunion Préfecture le 29 août 2016.
Lors de cette réunion des maires avec le Préfet et ses services, les thèmes concernant l'état d'urgence, la prévention de la radicalisation, les consignes sur les exercices de fuite dans les établissements scolaires ainsi que la vigilance pendant les manifestations, ont été abordés.
La nouvelle organisation territoriale a également été évoquée avec la modification du périmètre de certains arrondissements ainsi que le maintien des sous-préfectures dans le département.
Les contrats de ruralité et le fonds d'investissement public de l'Etat ont également été abordés.
- g) Téléthon des 5 communes :
Le Téléthon se déroulera à LANS :
- le vendredi 2 décembre à 17h, restitution des NAP à Lans sur la place communale
A St Marcel, lancement du Téléthon à 18h30 avec un lancer de charentaises et spectacle avec les « Pourquoi Pas Nous ».

- le samedi marche gourmande, départ de Lans de 10 à 11h, les associations de Lans organisent une kermesse dans l'après-midi.
18h zumba sur la place et marche aux lampions.
Repas du samedi soir « moules frites » ou « saucisses frites » et soirée dansante.
Une prochaine réunion est prévue le jeudi 20 octobre à 20h30 à la salle polyvalente de Lans.
- h) Réunion « NAP » le 4 octobre 2016 à OSLON :
Mmes Marchand et Machillot rendent compte de cette réunion. A Lans les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente. Des problèmes d'autorité sont à déplorer et des rappels ont été faits aux intervenants quant à leurs responsabilités.
- i) Réunion « Gaz Radon » le 11 octobre 2016 à AUTUN :
M. Alloin fait le compte rendu de cette réunion organisée par l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté et l'Autorité de Sureté Nucléaire, basée à DIJON. Un décret devrait être publié en 2017 pour la mise en place de la détection de ce gaz notamment dans les bâtiments scolaires.
- j) Assemblée Générale du handball de St Marcel le 13 octobre 2016 :
M Dezapy fait le compte rendu de cette assemblée générale.
- k) Assemblée Générale de l'association de parents d'élèves ATR le 29 septembre 2016 :
M. Brun fait le compte rendu de cette réunion.
Le bilan, très positif, pourra permettre de dégager des fonds destinés aux activités scolaires pour les élémentaires et les maternelles.

6- QUESTIONS DIVERSES :

- a) Il est proposé la création d'une commission « prospective », composée de :

Anne-Gaëlle LABRY	Evelyne MACHILLOT
Stéphane BRUN	Pascal LAURENCEAU
Gérard DUCRET	Gilles DESBOIS
- b) Entente intercommunale Cimetières-Eglise : Aucun accord n'ayant pu être trouvé avec Saint Marcel, les communes de Chatenoy en Bresse, Lans et Oslon ont sollicité Monsieur le sous-préfet pour une réunion de conciliation.
- c) Entente intercommunale Enfance-Jeunesse-Famille : Par courrier du 13 juillet 2015, la commune de St Marcel nous a informé ne plus pouvoir assumer les coûts horaires résiduels de 1,50 € pour l'accueil d'un enfant des communes membres, et 4,50 € pour l'accueil jeunes qui resteraient à sa charge. Le courrier indique également que ces coûts seront facturés aux communes de l'Entente à partir du 1^{er} janvier 2017.
Une demande de réunion de concertation a été adressée à Saint Marcel, qui pour l'instant n'a pas donné suite.
- d) Convocation des propriétaires concernés le mercredi le 18 octobre pour une réunion de pré- bornage terrain vers le lavoir, et définition des limites de parcelles pour envisager la mise en place d'une barrière.
- e) Les travaux de sécurisation Route de St Christophe et Route d'Oslon sont terminés. Une réunion de levée des réserves est à prévoir.
- f) Notification par le Conseil Départemental de subventions pour Rue des Ormeaux et Route d'Oslon au titre des amendes de police dont le montant est de 8.300 €.
- g) Notification de subventions du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets 2016 concernant les travaux de sécurisation Rue des Ormeaux d'un montant de 6.000 € et de 1.500 € pour le classement des archives municipales.
- h) Leledy Compost : Les mauvaises odeurs constatées durant l'été, provenaient d'un problème de fonctionnement d'un bassin de récupération d'eaux pluviales. Celui-ci va être vidé et nettoyé. Pendant ce laps de temps les nuisances olfactives pourraient être d'un niveau élevé.
- i) Universités d'été du Grand Chalon du 10/09/2016 : Mrs Desbois et Brun ont participé.
- j) La première réunion bulletin municipal 2017 est fixée au 3 novembre 2016 à 20h.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 novembre 2016 à 20h30.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance 0h15.